

*Initiatives ministérielles*

plus dans le placement de la main-d'œuvre et le financement de la formation professionnelle.

Depuis la réforme de l'assurance-chômage en 1989, le fédéral utilise la Caisse de l'assurance-chômage à des fins de formation, et par la même occasion, il a considérablement élargi son intervention pour englober l'adaptation de la main-d'œuvre à l'ouverture des marchés et du libre-échange.

Ainsi, une trentaine d'interventions ont été regroupées sous quatre grands programmes. Je vous les nomme. Il s'agit de Information sur le marché du travail et du développement des collectivités de même que Amélioration de l'employabilité et adaptation au marché du travail. Ces deux derniers programmes offrent des services respectivement aux individus et aux entreprises. Québec, en même temps, s'est doté d'une structure de programme semblable, et ce, pas plus tard qu'en 1992. Il en a confié la gestion à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, la SQDM, qui fait appel au partenariat privé et public.

• (1325)

Sur le plan du financement de ces services, l'intervention du fédéral en matière de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre au Québec totalise un peu plus de 900 millions de dollars pour 1993-1994. De ce montant, 320 millions de dollars proviennent du Trésor fédéral, représentant une baisse de 150 millions de dollars depuis trois ans.

Pour ce qui est de l'administration, au palier fédéral, la région de Québec—et on cite entre guillemets «la région de Québec», une région parmi tant d'autres—est divisée en dix réseaux recouvrant à peu près la division administrative du Québec. On compte une centaine de centres d'emploi du Canada responsables de l'administration de l'assurance-chômage et de la gestion des programmes de main-d'œuvre sur leur territoire.

Chacun de ces centres d'emploi et d'immigration possède sa propre stratégie d'intervention locale, qu'on appelle la SIL. Elle inclut une collaboration plus ou moins grande avec le Québec.

Du côté du Québec, maintenant, le réseau des centres de formation professionnelle a été converti en une dizaine de succursales régionales de la SQDM, en avril dernier. Associée au partenariat local, chacune d'elles est responsable de la gestion des programmes québécois de main-d'œuvre. Son action dépend largement des fonds fédéraux et entre souvent en conflit avec la SIL où les priorités fédérales y sont régionales.

Donc, grâce à son pouvoir de dépenser et à sa compétence sur l'assurance-chômage, Ottawa possède un pouvoir quasi absolu, pour ne pas dire absolu, sur la formation professionnelle du Québec. Ce pouvoir a été renforcé en 1989 avec la réforme de l'assurance-chômage en devenant l'instrument privilégié d'intervention du gouvernement fédéral en matière d'adaptation de la main-d'œuvre et au libre-échange.

Le Québec voit son rôle réduit à celui de simple gestionnaire de certains programmes du fédéral. La Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Emploi, en janvier 1993, témoigne de ce fait. Malgré l'appui unanime, un consensus unanime des partenaires québécois du marché du travail et la création d'une

structure administrative adaptée à ses besoins, la SQDM, Ottawa refuse de se retirer de ce secteur et de transférer les fonds y afférents. Il conserve son réseau de centres d'emploi du Canada, et ce, malgré les décisions du Québec.

Au fédéral, la structure des services d'adaptation de la main-d'œuvre offerte par le fédéral comporte quatre grands programmes. Ceux-ci se subdivisent à leur tour en 27 composantes. Il est clair qu'il s'agit d'un véritable casse-tête, comme les bénéficiaires s'y frappent souvent le nez.

Plus d'une centaine de critères sont appliqués selon les catégories de personnes, selon les budgets ou suivant les régions et les CEC locaux. Trois niveaux de priorités doivent être respectés: pancanadien, régional et local. Les besoins du Québec ou des organisations locales sont donc ignorés dans un tel système. Résultat: des chômeurs qui perdent du temps et des cours qui ne trouvent pas preneur.

Au Québec, on possède deux séries de programmes administrés par deux réseaux distincts: celui de la Société de développement de la main-d'œuvre, la SQDM comme je l'ai mentionné tantôt, et celui des centres de travail Québec. Une première regroupe une quinzaine d'éléments et vise les personnes assistées sociales; l'autre série compte une dizaine d'interventions regroupées, depuis l'an dernier, sous trois grands programmes destinés respectivement aux entreprises, aux individus et aux travailleurs licenciés collectivement. Au total, quelque 25 programmes.

Les coûts de gestion de tous ces programmes s'élèvent à environ 580 millions de dollars pour le fédéral et à environ 70 millions de dollars pour le Québec, dont 62 millions uniquement pour la SQDM, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

• (1330)

Il est donc grand temps pour nous de rapatrier ce secteur et de le rendre sous contrôle québécois. Un autre aspect de ce projet de loi est selon nous un peu loufoque car nous ne pouvons passer sous silence le taux de cotisation de 3,07 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable qui sera réduit à 3 \$ en janvier 1995. Il faut se rappeler que ce sont les libéraux eux-mêmes qui ont augmenté les cotisations de 3 \$ à 3,07 \$.

Selon les libéraux, la diminution prévue l'an prochain permettra la création de 40 000 nouveaux emplois pour 1996.

Nous allons tenter de résumer de façon simple la pensée des libéraux dans ce dossier. Ça peut paraître compliqué mais nous allons essayer quand même. Nous arriverions à une conclusion quelque peu —j'utilise une expression de mon confrère de Verchères— kafkaïenne, et je m'explique.

Selon l'ancienne formule, les cotisations au régime d'assurance-chômage seraient les suivantes: en 1993, 3 \$ du 100 \$ assurable; en 1994, 3,07 \$, c'est ce que nous vivons, et en 1995, il était prévu une augmentation à 3,30 \$ du 100 \$ de gain. De son côté, le gouvernement propose un plan selon lequel les cotisations passeront à 3 \$ du 100 \$ en 1993, comme nous l'avons vécu; une augmentation à 3,07 \$ depuis janvier, comme nous le vivons, mais ce taux sera diminué à 3 \$ pour 1995.